

Procès-verbal de la réunion du Conseil municipal

le 24 mai 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt quatre mai à vingt heures, les membres du Conseil municipal, légalement convoqués, se sont réunis en séance à la mairie de Le Pas, sous la présidence de Magali LAUNAY, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Étaient présents (9) : LAUNAY Magali, Maire, LECARPENTIER Raphaël, LESAVOUREY Cyril, Adjoints, NEEL Romain, GOUSSIN Gaëtan, HAVARD Jessica, Anita GUYARD, Jacky GRINENWALD, Julien LECOMTE (arrivé à 20h10)

Absents excusés : Solenne FOUASSIER, Nicolas GRANGER (donne procuration à Magali LAUNAY)

Secrétaire de séance : Gaëtan GOUSSIN

Ordre du jour

1. Approbation du compte rendu de la réunion du 22 mars 2024
 2. Décision modificative n°1
 3. Aide à la destruction de nids de frelons
 4. Convention de mise à disposition d'un délégué à la protection des données
 5. City parc – Demande de subvention « Héritage Mayenne 2024 »
 6. Logement 13 rue du Bocage : choix d'un nouveau peintre
 7. Logement 13 rue du Bocage : demande de subvention contrat de territoire
 8. Révision des tarifs cantine-garderie pour l'année scolaire 2024-2025
 9. Epicerie – Travaux en cours
 10. Garderie : demande exceptionnelle
 11. Maison 4 Place du 11 novembre
 12. Questions diverses
-

1 – Validation du compte rendu de la réunion du 22/03/2024

Aucune observation n'étant formulée, le compte rendu est approuvé à la majorité.

Arrivée de Julien LECOMTE à 20h10

2 – Décision modificative n°1

Les travaux des pavillons étant terminés, il convient au niveau comptable d'intégrer les études qui ont été faites au préalable. Pour ce faire, il est nécessaire de prendre une décision modificative :

Section investissement

Article	Libellé	Recettes	Dépenses
203-041	Frais d'études	+7805.33 €	
2132-041	Constructions		+7805.33 €
Total DM n°1		+7805.33 €	+7805.33 €
Total section investissement		732 576.59 €	732 576.59 €

Après en avoir délibéré, les membres du conseil, à la majorité, approuve la décision modificative n°1 au budget principal.

Délibération n°2024-38

3 – Aide à la destruction de nids de frelons

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, valide une aide de 50 % du montant TTC de la facture dans la limite de 100 € TTC du montant de la facture pour la destruction de nids de frelons européens et asiatiques. Sont concernés les propriétaires, les locataires de terrain bâti ou non bâti sur la commune. Ils doivent fournir une facture mentionnant le lieu d'intervention ainsi qu'un RIB.

Délibération n°2024-39

4 – Convention de mise à disposition d'un délégué à la protection des données

En 2021, la commune a signé une convention avec E-collectivités pour la mise à disposition d'un délégué à la protection des données.

Cette convention doit faire l'objet d'une modification afin de préciser les modalités de tarification/facturation de cette mise à disposition qui comprend une prestation initiale de mise en place et une prestation annuelle de suivi et d'assistance. Désormais la commune sera facturée sur la base du tarif « forfait annuel essentiel DPO mutualisé » voté chaque année par le comité syndical. Pour 2024, le tarif a été fixé à 300 €/HT par an. Ce prix comprend l'intervention du délégué, ainsi que l'accès à la plateforme en ligne.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal, autorise Madame le Maire à signer cette convention.

Délibération n°2024-40

5 – City parc – Demande de subvention « Héritage Mayenne 2024 »

Le conseil municipal a décidé la construction d'un city parc (sous réserve de l'obtention d'au moins 50 % de subvention), rue de l'église Saint Martin. Madame le Maire explique qu'il est possible de solliciter, dans le cadre de ces travaux, une subvention du département « Héritage Mayenne 2024 » d'un montant de 20 % du montant HT des travaux.

Afin de pouvoir solliciter cette subvention, il est nécessaire que le conseil annule le précédent plan de financement prévisionnel afin de le réajuster et le remplace par celui indiqué ci-après :

Plan de financement prévisionnel :

L'estimation totale prévisionnelle est de 100 235.90 € HT

Subvention DETR (30 %) : 30 070.77 €

Subvention ANS (30 %) : 30 070.77 €

Subvention du département Héritage Mayenne 2024 (20%) : 20 047.18 €

Financement commune : 20 047.18 €

Planning prévisionnel : début des travaux 2ème semestre 2024

Après en avoir délibéré, les membres du conseil, à l'unanimité, approuvent le plan de financement prévisionnel et autorise Madame le Maire à solliciter la subvention « Héritage Mayenne 2024 » et à signer tous documents se rapportant à ce dossier.

Madame le Maire précise que les fonds ont été revus à la baisse pour la DETR ; nous avons obtenu 17 719.40 €.

Si nécessaire, la commune pourra également solliciter une enveloppe de 9000 € dans le cadre des Contrats de Territoire avec le département.

Délibération n°2024-41

6 – Logement 13 rue du Bocage : choix d'un nouveau peintre

M. Le Maire donne lecture du courrier du peintre qui avait été retenu nous informant qu'il a été dans l'obligation d'abandonner le chantier, pour raisons personnelles. A sa demande, il ne lui sera pas payé le temps passé et le matériel utilisé.

M. LECARPENTIER présente donc deux nouveaux devis :

Entreprise HUARD = 25 326 € TTC / Thomas QUEUDEVILLE = 18 436.87 € net (pas de TVA appliquée)

Il est procédé à un vote à bulletin secret.

Nombre de votants = 10

Entreprise HUARD = 3 voix

M. QUEUDEVILLE = 7 voix

A la majorité, le conseil municipal, décide donc de retenir M. QUEUDEVILLE Thomas pour un montant net de 18 436.87 € et autorise Mme le Maire à signer le devis.

Délibération n°2024-42

7 – Logement 13 rue du Bocage : demande de subvention contrat de territoire

La CCBM s'est vu attribuer dans le cadre du Contrat Départemental de Territoire 2023-2028 une enveloppe pour subventionner des projets dans le domaine de l'habitat. Le montant de cette enveloppe a été répartie entre les communes membres au prorata du nombre d'habitants.

Le montant alloué à notre commune est de 33 0007 €.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil, à l'unanimité, décident d'attribuer cette enveloppe aux travaux de rénovation du logement situé 13 rue du bocage.

Plan de financement prévisionnel

Montant total prévisionnel des travaux HT :

- Electricité : 10 771.01 €
- Plomberie : 5 274.28 €
- Plaquiste : 14 127.00 €
- Peintre : 18 436.97 €
- Menuiserie : 1 411.99 €
- Matériaux : 10 895.52

Enveloppe Contrat de Territoire : 33 007 €

Financement commune : 17 013.96 €

Calendrier des opérations : 2023-2024

Après en avoir délibéré, les membres du conseil, à l'unanimité, approuvent le plan de financement prévisionnel et autorise Madame le Maire à solliciter la subvention attribuée dans le cadre du Contrat de Territoire et à signer tous documents se rapportant à ce dossier.

Délibération n°2024-43

8 – Révision des tarifs cantine-garderie pour l'année scolaire 2024-2025

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité, décident de fixer les tarifs suivants à compter du 01/09/2024 :

- Cantine = 4.10 €
- Garderie du matin et du soir = 1.00 €
- Garderie du mercredi matin = 3.60 €
- Garderie du mercredi après-midi = 4.60 €
- Garderie du mercredi journée complète = 7.20 €

Délibération n°2024-44

9 – Epicerie – Travaux en cours

Mme Le Maire fait un point sur les travaux. La réception de ceux-ci devrait avoir lieu fin juillet.

Elle explique ensuite que le sol de la cuisine et des vestiaires doivent être consolidés car cette partie est également considérée comme PMR.

Elle présente donc le devis supplémentaire établi par l'entreprise FOUILLEUL pour le renforcement partiel du plancher. Celui-ci s'élève à 9 109.04 € HT. Il est procédé à un vote à bulletin secret.

Nombre de votants = 10

Nombre de voix pour = 9

Nombre de voix contre = 1

A la majorité, le conseil municipal, décide de retenir le devis de l'entreprise FOUILLEUL pour un montant de 9 109.04 € HT et autorise Mme le Maire à signer ce devis et l'avenant correspondant.

Délibération n°2024-45

Afin de pallier à cette nouvelle dépense, il est décidé que l'isolation du sous-sol sous les vestiaires et l'entrée ne sera pas faite car jugée non nécessaire. Si besoin la situation sera revue d'ici un an.

Un point est enfin fait sur le changement de porte de garage et sur le rideau à l'entrée principale.

10- Garderie : demande exceptionnelle

Une famille de la commune nous a interpellé dans le cadre du transport scolaire allant sur le collège d'Ambrières Les Vallées pour leur fille actuellement scolarisée sur Le Pas.

Il n'y a actuellement pas d'arrêt proche de leur domicile (la question est en cours d'étude) et ils sollicitent donc la commune afin que leur fille puisse, l'année prochaine, continuer à bénéficier des services de la garderie le matin et le soir, environ 10 jours par mois, tout en étant au collège.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil, à l'unanimité, décident de donner une réponse favorable à cette demande exceptionnelle. Le tarif appliqué sera le même que pour les enfants scolarisés à l'école de la commune. La commune ne sera pas responsable de l'enfant sur le trajet garderie-arrêt du car.

Délibération n°2024-46

11 - Maison 4 Place du 11 novembre

Madame le Maire rappelle que depuis plusieurs années, cette maison est en état d'abandon manifeste. Avant d'entamer toute procédure, un courrier a été envoyé aux propriétaires pour les inciter à remettre en état leur propriété.

Chose qui a été faite dans la foulée. Il a donc été décidé qu'un courrier sera donc envoyé dès que l'état du terrain se dégrade afin de les inciter à l'entretenir.

12 – Questions diverses

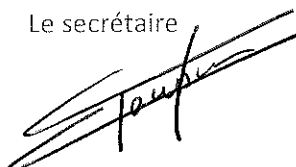
- Prochaines réunions de conseil : 20 septembre – 20h
15 novembre – 20h

→ Réunion de conseil du 21 juin annulée sauf si devis épicerie à valider

- DIA - 8 Place du 11 novembre
- Suite de la démolition du préau : un devis a été sollicité auprès de M. BAHIER pour rabaisser le mur et refaire les joints. S'agissant de dépenses d'investissement, il est obligatoire de demander un 2^{ème} devis. Il est proposé de consulter M. MORIN. Ces travaux seront étudiés au budget 2025.
- Choucas : un groupe de travail est créé afin de travailler sur ce dossier. Il est composé de Mme Le Maire, M. LECARPENTIER, M. LESAVOUREY, M. NEEL, M. GOUSSIN, M. LECOMTE. Une date de réunion sera prochainement fixée.
- 29 mai : passage de la flamme olympique à Mayenne
- 8 juin : passage de la randonnée du cyclo club mayennais (brevet des randonneurs mondiaux de 300 km)
- 9 juin : élections européennes et tournoi de foot
- 26 juin : réunion des élus à LANDIVY en présence du sous-préfet, suivi d'un apéro dînatoire
- 29 juin : kermesse de l'école
- 6 juillet : comice agricole
- Courrier de remerciement de Le Pas Sport
- Gaëtan GOUSSIN : référent auprès de le MIJ. Il est souligné que notre commune fait partie de celle qui propose le plus de chantiers et sur laquelle il y a le plus d'animations.
- Rencontre avec Mme LECOMTE, présidente de l'APEL, qui a exposé le projet d'une semaine de découverte du cirque au printemps 2025. Le chapiteau d'une dimension de 30m x 50m sera positionné en haut du terrain de foot.
- La commune a acquis un nouveau véhicule en remplacement de l'ancien. Il s'agit d'un CITROEN Berlingo. Le garage a repris l'ancien au prix d'achat soit 2500 € et nous a facturé le nouveau au prix de 8000 € (somme prévue au budget). Une révision complète a été effectuée.
- Mme le Maire propose 2 places qu'elle a reçue pour le gala de danse de Gorron
- Appartement 11 bis rue du Lavoir : suite au départ du locataire, ce logement ne sera pas remis en location en raison de nombreux problèmes d'humidité et de vieillissement.
- Logement 11 rue du Lavoir : suite à un dégât des eaux, nous sommes toujours dans l'attente des devis des artisans sollicités (M. LETEMPLIER et M. POTTIER).
- Protection du clocher : un courrier va être adressé à l'entreprise car les travaux effectués ne correspondent pas à notre demande.
- Suite à une interrogation de Mme GUYARD concernant certains endroits du plan d'eau non désherbés, Mme Le Maire précise que l'agent communal s'est retrouvé sans débroussailleuse pendant un certain temps et qu'il a ensuite géré en priorité les urgences.
- Mme GUYARD signale également une fuite d'eau rue de Normandie. M. LECARPENTIER va étudier le problème.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h10

Le secrétaire



Le Maire

